

Journal de séance 40

le jeudi 23 mai 2013

13 h

Prière.

M. Gallant accueille à l'Assemblée législative Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada et député fédéral de Papineau, au Québec.

M. Boudreau accueille à l'Assemblée législative l'hon. Dominic LeBlanc, député fédéral de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Alward :

60, Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue ;

par l'hon. M. Leonard :

61, Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique ;

62, Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics ;

par l'hon. M^{me} Blais :

63, Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs ;

64, Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le vendredi 24 mai 2013, la deuxième lecture des projets de loi 60, 61, 62, 63 et 64 sera appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, Loi sur le droit à une pension, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Jack Carr assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, Loi sur l'inscription des lobbyistes, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période d'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 34, 35, 36, 38 et 40

(22 mai 2013).